



## Laisser tomber une grande institution, un scénario devenu impensable ?

LE MONDE ECONOMIE | 14.09.09 | 17h32

**U**ne banque doit-elle pouvoir faire faillite ? Jusqu'à la crise, la réponse était théoriquement oui. Dans un système financier toujours plus libéralisé depuis les années 1980, les acteurs privés étaient libres de courir de plus en plus de risques, pour leur plus grand profit. Mais en cas de perte, l'Etat devait s'abstenir de les renflouer car cela revenait à collectiviser les pertes et à renforcer l'"aléa moral" : ceux qui prennent des risques ne doivent pas se sentir protégés, sauf à encourager les comportements irresponsables.



Certains dirigeants ont tenté de s'en tenir à ce principe. A l'été 2007, le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Mervyn King, s'était opposé à un soutien au secteur bancaire. Mais la panique

engendrée par la déconfiture du prêteur immobilier britannique Northern Rock l'a obligé à intervenir pour éviter la panique des épargnants.

En septembre 2008, les autorités américaines ont tenté à leur tour l'expérience du laisser-faire avec Lehman, provoquant un séisme sur les marchés : *"Au moment de la faillite de Lehman Brothers, de nombreux économistes plaidaient pour une non-intervention de l'Etat, afin de ne pas alimenter l'aléa moral. Le pari était osé. On sait aujourd'hui que cette décision a tout simplement été catastrophique", analyse Gunther Capelle-Blancard, professeur à l'université Paris-I (Panthéon-Sorbonne) et directeur adjoint du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii). "La chute de Lehman Brothers a largement aggravé la crise. Dorénavant, il est certain que les Etats ne laisseront aucune institution financière d'envergure faire faillite. De façon assez paradoxale, en voulant lutter contre l'aléa moral, on n'a fait que le renforcer", poursuit-il.*

Des dizaines de petites banques régionales américaines ont pu fermer, car elles ne menaçaient pas la stabilité du système financier. Mais d'autres se sont révélées *"too big to fail"*, trop importantes pour faire faillite : elles mettraient en danger le système financier dans son ensemble si elles n'honoraient pas leurs engagements. Les pouvoirs publics ont dû recapitaliser, nationaliser ou garantir les dépôts pour sauver le système de la ruine et protéger les clients. Les banques centrales ont fourni des liquidités à bas prix aux établissements.

*"A part Lehman Brothers, l'ensemble du système financier a été soutenu : les Etats se sont retrouvés à fournir gratuitement une assurance en dernier ressort contre le risque systémique. Le système financier sait donc qu'il peut compter sur ce soutien", analyse Benoît Coughnaud, PDG d'Azurris, conseil en risques financiers et maître de conférences à l'Essec. Les comportements spéculatifs ont alors pu réapparaître, dénonce-t-il, et continuer à déséquilibrer certaines catégories de produits financiers. Après avoir été divisé par cinq, le prix du pétrole a été multiplié par plus de deux en quelques mois, montrant la persistance d'une spéculation excessive sur les marchés dérivés.*

A défaut de pouvoir laisser des banques mourir, les Etats réfléchissent donc aux moyens de mieux maîtriser, à l'avenir, les risques spéculatifs. Une première réponse a été apportée avec le renforcement des exigences en capital pour les opérations de marché. Lors d'une réunion de la Banque des règlements internationaux (BRI, qui réunit les grandes banques centrales), dimanche 6 septembre, un accord a été finalisé pour durcir les normes dites de "Bâle 2" à partir de 2011, comme l'avaient demandé les ministres des finances du G20. Mais cette démarche a ses limites. *"Les réponses techniques qui ont été apportées pour renforcer les fonds propres des banques sont nécessaires, mais elles sont trop raffinées et pèchent par leur opacité et leur complexité",*

estime M. Capelle-Blancard. *"Il est très difficile de trouver un expert qui maîtrise véritablement le sujet. Il faudrait mettre en place des mesures plus simples et plus lisibles"*, explique-t-il.

Les pouvoirs publics doivent aussi utiliser d'autres mesures préventives, notamment une supervision exhaustive et détaillée de la finance. *"Il n'est pas anormal que le secteur bancaire soit l'activité économique la plus régulée : l'assurance tous risques fournie par l'Etat doit avoir une contrepartie"*, explique M. Capelle-Blancard. Participant au circuit du crédit et donc à la création de la monnaie, bien public à usage privé, la banque n'est pas une industrie comme une autre.

Le contrôle de l'Etat doit ainsi inclure les rémunérations, explique M. Capelle-Blancard. *"Si Thierry Henry ou Bill Gates gagnent des millions de dollars, cela ne fait pas peser un risque systémique sur l'économie. Dans le cas d'un opérateur de marché, cela peut être le cas."*

*"Ensuite, poursuit M. Capelle-Blancard, il paraîtrait également logique de taxer les transactions financières, comme l'a proposé le président de la FSA [Financial Services Authority, l'autorité britannique des marchés financiers]. Le produit de cette taxe pourrait alimenter un fonds de garantie bancaire, dont le financement repose aujourd'hui sur les dépôts."* Dans un entretien au magazine *Prospect* publié le 27 août, Lord Adair Turner jugeait en effet la sphère financière *"hypertrophiée"* et appelait à réduire sa taille, d'abord en revoyant les normes de fonds propres. *"Et si ces exigences accrues de capital ne suffisent pas, je suis heureux d'envisager des taxes sur les transactions financières, des taxes Tobin"*, ajoutait-il, dans une allusion aux propositions de l'économiste James Tobin d'appliquer des taxes d'un faible montant sur les échanges de marché pour décourager les opérations à très court terme.

Aujourd'hui, les excès du système financier, les bulles spéculatives et la volatilité qu'il produit ont un coût pour les entreprises et les consommateurs, de pétrole ou de produits agricoles par exemple. Lorsque les bulles éclatent, c'est la collectivité qui règle la facture. La sphère financière fait ainsi payer à l'économie une sorte de taxe Tobin à l'envers. La fiscalité permettrait d'inverser ce processus.

Enfin, si des banques sont trop grandes pour faire faillite et payer leurs excès, c'est aussi qu'on les a laissées devenir trop grandes, soulignent certains experts. Une politique de la concurrence plus ferme permettrait de scinder ces géants, rendant leur chute moins dommageable. *"Il est étonnant de constater que l'abus de position dominante, s'il est sanctionné dans l'économie réelle - des entreprises comme Microsoft ont été poursuivies par les autorités de la concurrence -, n'a pas vraiment d'équivalent sur les marchés financiers. Or, lorsqu'un établissement ou une catégorie d'établissements déséquilibrent un marché, les conséquences y sont plus graves : elles peuvent menacer la stabilité du système tout entier"*, explique M. Cougnaud.

En effet, le pouvoir de nuisance des établissements ne dépend pas seulement de leur taille, mais aussi de leur capacité à accumuler des risques sur les marchés, où certaines grenouilles se font aussi grosses que des boeufs. M. Capelle-Blancard rappelle l'exemple du fonds spéculatif LTCM, *"un petit acteur du marché si l'on regarde la taille de son bilan"* mais dont les paris ont été piégés par la crise de la dette russe en 1998 : LTCM avait joué vingt-quatre fois sa mise et mis en danger ses créanciers. La Réserve fédérale américaine (Fed) avait dû convaincre quatorze établissements d'injecter 3,75 milliards de dollars pour le renflouer et liquider ses positions. Pour ramener le calme, la Fed a aussi dû abaisser trois fois ses taux d'intérêt... Afin de prévenir ce type d'accident, *"il serait très utile qu'une autorité publique, à l'instar de la Banque des règlements internationaux, puisse vérifier qu'aucun acteur ne profite de son poids ou d'un effet de levier (endettement) excessif pour déséquilibrer un marché financier. Ce contrôle gagnerait à s'accompagner d'un pouvoir de sanction afin d'écarter ou de scinder les établissements fautifs"*, propose M. Cougnaud.

Aux Etats-Unis, certains experts proposent aussi de revenir au Glass Steagall Act de 1933. Adopté à la suite de la grande crise, il séparait les banques de détail et d'investissement. Il a été définitivement démantelé en 1999. Mais le rétablir ne serait pas forcément la panacée : les banques européennes dites "universelles" ont pu mieux équilibrer leurs risques en pratiquant ces différents métiers.

Quelles que soient les mesures prises, la faillite des banques, interconnectées et transfrontalières, restera problématique juridiquement. Les Etats risquent de ne pas arriver à s'entendre pour partager le coût de la

faillite. *"Il faut prévoir des solutions, comme des accords multilatéraux ou bilatéraux ou - pourquoi pas - la création d'un Tribunal international des faillites"*, explique M. Capelle-Blancard. Certes, dit-il, *"des pays de la zone euro ont pu heureusement s'entendre sur le sauvetage de Dexia ou de Fortis. Les régulateurs financiers européens sont dans un processus de coopération plus étroite. Mais le besoin de coopération se heurte encore à la concurrence des places financières, et Londres est opposée à des procédures communes."*

L'idée que les grandes banques établissent des "testaments" prévoyant à l'avance les conséquences de leur éventuel dépôt de bilan a aussi été avancée. Ces testaments permettraient aux autorités de régulation de *"forcer les banques à simplifier et clarifier leurs structures légales"*, a expliqué Lord Adair Turner dans le *Financial Times* du jeudi 3 septembre. Une façon de reconnaître qu'il vaut mieux prévenir que risquer d'avoir à dresser un constat de décès.

Adrien de Tricornot

Article paru dans l'édition du 15.09.09

**Le Monde.fr**

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Newsletters » Talents.fr  
» Le Desk » Forums » Culture » Carnet » Voyages » RSS » Sites du  
» Opinions » Blogs » Economie » Immobilier » Programme » Le Post.fr groupe  
Télé

**Le Monde**

» Abonnez-vous au  
Monde à -60%  
» Le journal en  
kiosque



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ visitez Le Monde.fr

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui